



CAAMI -info

janvier-février 2011

Editeur responsable:
Joël Livyns
Administrateur général

Adresse expéditeur:
Rue du Trône 30A
1000 Bruxelles

Tél. 02 229 35 00
Fax 02 229 35 58
www.caami.be
info@caami-hziv.fgov.be

Bureau de dépôt Oostende Mail
Cette revue paraît
bimestriellement
Année de parution 9 - numéro 1
Rédacteur en chef: G. Janssens

CAAMI-info est imprimé sur du
papier recyclable et avec
de l'encre écologique. L'emballage
est biodégradable.

Contenu

p.1 Bénéficiez-vous
du tiers payant social?

p.2 Mon combat
contre le cancer

p.3 L'alimentation entérale
par sonde

p.3 Allo? C'est pour
une urgence

p.4 La CAAMI, votre guide
dans les soins à domicile

Bénéficiez-vous du tiers payant social?

La santé est le premier des trésors. Le prix d'une simple consultation peut toutefois poser problème à certains. Le système du tiers payant social est là pour qu'ils ne doivent pas choisir entre l'argent et la santé...

Le système du tiers payant?

Lorsque vous allez chez votre médecin, vous le payez en fin de consultation. Vous serez remboursé ensuite d'une partie en nous renvoyant vos attestations de soins donnés.

En fin de compte, vous n'aurez payé que votre quote-part personnelle et les suppléments (pour prestations non remboursables, prestataires non-conventionnés,...) qui restent toujours à votre charge. Il vous a toutefois fallu avancer la somme en entier...

Le système du tiers payant vous permet de ne pas avancer la somme complète pour certaines prestations et de ne payer au médecin que ce qui reste à votre charge.

Actuellement, tous les assurés en règle bénéficient du tiers payant à l'hôpital et à la pharmacie.

Exemple: Après une hospitalisation, vous recevez la facture de ce qui vous reste à payer personnellement. La CAAMI est déjà intervenue grâce au système du tiers payant.

Et le tiers payant social alors?

Certaines catégories de personnes peuvent demander à bénéficier du système du tiers payant même en dehors de l'hôpital ou de la pharmacie, pour les consultations chez le généraliste ou le dentiste par exemple. On parle alors de tiers payant social.

Ceci concerne les personnes:

- dans une situation individuelle de détresse financière;
- dont les revenus sont en dessous du montant du revenu d'intégration;
- bénéficiant de l'intervention majorée (BIM);
- en chômage complet depuis au moins 6 mois;
- bénéficiant des allocations familiales majorées.

Comment en bénéficier?

Dans le cas de détresse financière, vous devez déclarer sur l'honneur à votre médecin être dans une telle situation.

Si vous appartenez à une des catégories ci-dessus, vous devez simplement demander (avant la consultation) à votre médecin s'il est d'accord pour appliquer le tiers payant social. Il est libre d'accepter ou de refuser.

Il est recommandé de vous présenter chez votre médecin muni de vignettes récentes avec codes barres.

Mon combat contre le cancer

En Belgique, environ une femme sur dix est touchée par le cancer du sein. Le cancer du sein est très éprouvant pour les femmes, car il les touche dans leur féminité.

Marianne, notre collègue qui travaille au service social l'a vécu personnellement. Jusqu'à aujourd'hui, elle se bat contre ce qu'elle nomme elle-même un monstre dévastateur. Voici son témoignage.

Mon histoire

Au début de cette année, j'ai senti une petite boule au sein droit. Après une mammographie et d'autres examens, le verdict est tombé après dix jours: «Il s'agissait d'une tumeur maligne».



Il n'est jamais facile d'annoncer une mauvaise nouvelle à ses amis/connaissances. Mais c'est encore plus pénible de l'annoncer à ses enfants. Depuis leur naissance, vous avez toujours veillé sur leur santé, adouci leurs peines.

C'est très douloureux de les voir pleurer pour ce qui vous arrive, mais je trouve qu'il faut être honnête avec ses enfants. Ils sont capables d'accepter la vérité, même lorsque cela les touche et les angoisse.

Après l'annonce de cette mauvaise nouvelle, je ne pouvais, pour mes enfants, pas baisser les bras. Je devais me battre!

L'opération

Je devais être opérée un mois plus tard. Il avait été décidé de retirer tout le sein, mais comme il y avait

des métastases, il a également fallu procéder à une ablation des tissus de l'aisselle droite.

Le jour de l'opération, je me suis rendue tôt à la clinique. J'ai finalement dû attendre longtemps et dans la peur que l'on vienne me chercher.

L'opération en elle-même s'est bien déroulée. Mais la tumeur avait presque doublé de volume. 13 ganglions lymphatiques et un nerf ont également dû être retirés. C'est à ce moment-là qu'a commencé une nouvelle période d'attente dans la peur. Étaient-ils ou non cancéreux?

J'ai eu de la chance

11 jours plus tard, j'ai finalement été délivrée: les rayons et ou la chimiothérapie n'étaient pas nécessaires! Entre-temps, mon rétablissement se déroule bien. Je suis une cure hormonale pour 5 ans et je me rends tous les trimestres chez l'oncologue et le gynécologue pour un contrôle. Je me rends également chez un kinésithérapeute qui pratique le drainage lymphatique selon la méthode Vodder (technique de massage). Cette thérapie me réussit bien.

Dans le cadre d'une réinsertion professionnelle progressive, je retravaille depuis septembre des demi-jours par semaines. Cela me convient vraiment bien, car à la maison, les murs m'opressaient.

Affectée, un sein, treize ganglions lymphatiques et un nerf en moins, mais vivante. Je m'en sors bien. Il s'agissait d'un combat entre le dragon (de l'horoscope chinois) et un monstre dévastateur.

Pour le moment, c'est le dragon qui l'emporte!

Marianne

Ce témoignage courageux démontre la nécessité d'une attitude vigilante et d'un dépistage régulier.

Consultez votre médecin au moindre doute ou la Fondation contre le cancer.

- www.cancer.be
- Le cancerphone: 0800 15 801 (gratuit)

L'alimentation entérale par sonde

Boire et manger sont des activités assez banales pour la plupart d'entre-nous. Il se peut toutefois qu'une maladie ou un traitement vienne tout perturber: impossibilité de s'alimenter, mauvaise assimilation des aliments...

Dans ce cas, nous devons faire appel à la **nutrition médicale**. Une de ses formes les plus courantes est l'alimentation entérale par sonde.

La nutrition médicale

La nutrition médicale est une alimentation médicalement assistée. En plus de permettre la prise de médicaments, l'alimentation doit fournir aux patients les apports nutritionnels (vitamines, sels minéraux...) qui leur manquent à cause de la maladie.

L'alimentation entérale par sonde

L'alimentation entérale par sonde permet de nourrir des patients incapables de s'alimenter par la bouche. Il peut s'agir, par exemple, de patients atteints de troubles neurologiques ou d'enfants qui auraient de telles difficultés à avaler la nourriture que leur croissance s'en trouverait fortement perturbée.

L'alimentation se fait ici au moyen d'une sonde (fin tuyau) directement dans l'estomac ou dans l'intestin. Des sacs d'aliments sous forme liquide sont utilisés. Tout y est dosé pour répondre aux besoins des patients.

Ce type de nutrition médicale est courant à l'hôpital, mais il peut également être utilisé à la maison.

L'intervention de la CAAMI

Une intervention de la CAAMI est possible si vous devez avoir recours à la nutrition entérale par sonde (intervention pour la pompe, la sonde et les sacs de nutrition). Le médecin-conseil de votre office régional reçoit une demande de votre médecin traitant pour donner son accord. L'intervention varie, en fonction du matériel prescrit (sacs, utilisation de la pompe,...), de 0,41 EUR à 15 EUR par jour¹.



Si vous entrez dans les conditions de la convention «aversion grave de l'alimentation orale», votre médecin spécialiste doit fournir une notification au médecin-conseil afin que vous puissiez bénéficier d'une intervention forfaitaire de 43 EUR par mois.

Plus d'infos?

Consultez votre médecin traitant et/ou votre médecin spécialiste.

¹ Montants en vigueur au 1/9/2010

Allo? C'est pour une urgence

Le 112... Seulement 25% des européens connaissent ce numéro d'appel unique pour contacter tous les services d'urgence en Europe.

Où que vous soyez en Europe, et même ici en Belgique, vous pouvez toujours composer le numéro 112 pour entrer en contact avec la police, les pompiers ou un service d'ambulances...

Un numéro unique qui remplace avantageusement les quelque 60 numéros différents actuellement en usage dans les 27 Etats membres.

En cas d'accident, d'agression ou de détresse, appeler le 112 vous mettra directement en communication avec un opérateur qui vous enverra l'aide appropriée.



Notez donc ce numéro en tête de liste sur votre GSM ou à côté de votre téléphone fixe. Il peut un jour vous être utile.

Le 112, un numéro pratique à ne pas oublier...

La CAAMI, votre guide dans les soins à domicile

L'âge, un handicap, une maladie, dès votre sortie d'hôpital, vous éprouvez des difficultés... De nombreuses personnes ont tôt ou tard besoin d'aide dans l'organisation de leur vie de tous les jours.

Certains peuvent compter sur leur mari, leurs enfants, un voisin ou une voisine serviable... Mais d'autres ont besoin d'une aide professionnelle (supplémentaire). Cette aide est proposée par les services de soins à domicile. L'offre de ces services varie en fonction de votre lieu de domicile.

Notre service social peut cependant vous aider à chercher l'aide la plus appropriée, en tenant compte de votre situation spécifique.

Aide familiale et aide aux personnes âgées

Le service d'aide familiale ou d'aide aux personnes âgées peut vous aider à cuisiner, lessiver, repasser, faire les courses ou le ménage. Il peut également vous apporter un soutien psychosocial et pédagogique. Pour pouvoir bénéficier de l'aide familiale ou de l'aide aux personnes âgées, vous devez satisfaire à certains critères de soins et/ou d'âge.

Soins à domicile complémentaires

En plus de cette aide familiale et de cette aide aux personnes âgées, certains services de soins à domicile proposent également des soins à domicile complémentaires. Il s'agit ici principalement d'aide dans de petites tâches de soins. Cette aide est principalement assurée par des bénévoles.

Aide ménagère et service petits travaux

Vous pouvez faire appel à ce service en cas de besoin.

Soins de nuit ou garde de nuit

Lorsque les soins d'un partenaire malade deviennent trop lourds, des soins de nuit peuvent constituer une alternative. En plus des soins de nuit par un(e) infirmier(ère), il existe également des gardes de nuit, assurées par des bénévoles. En journée, vous pouvez également être assisté quelques heures par semaine.

Appareils de télévigilance

L'appareil de télévigilance est un émetteur que vous portez sur vous. Cet émetteur est raccordé à votre ligne téléphonique. De cette manière, vous êtes en permanence relié à une centrale d'alarme. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur le bouton de l'émetteur. La centrale d'alarme se charge de prévenir votre famille, voisins ou connaissances.

Repas à domicile

Si vous ne pouvez plus cuisiner vous-même, vous pouvez commander des repas à domicile. En plus des sociétés privées, la plupart des CPAS proposent ce service.



Plus d'informations?

Si vous avez d'autres questions, ou si vous désirez faire appel à un service de soins à domicile dans votre quartier, n'hésitez pas à contacter notre service social.

- **Béatrice Desmet**
Région: Brabant wallon, Bruxelles-Capitale, Liège, Namur
Tél. 0473 43 00 28
bdesmet@caami-hziv.fgov.be
- **Virginie Barbieri**
Région: Hainaut
Tél. 0474 55 41 96
vbarbieri@caami-hziv.fgov.be
- **Claudia Wetzeler**
Région: Eupen, Malmedy
Tél. 0473 86 31 46
cwetzeler@caami-hziv.fgov.be

Période de fin d'année

Pendant la période de fin d'année, votre office régional sera fermé du 27 décembre au 2 janvier 2011 inclus.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes!

